

Conditions Générales de Vente (CGV) - Formations -

Sézame l'agence – BINÔME CONSULTING (SARL)

Dernière mise à jour : 29/09/2025

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par Sézame l'agence, organisme de formation déclaré sous le n° 76 30 0389930. Toute commande de formation implique l'adhésion pleine et entière du client aux présentes CGV.

2. Inscriptions et conventions

Toute inscription doit être confirmée par la signature d'une convention de formation, conformément aux articles L.6353-1 et suivants du Code du travail.

3. Tarifs et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros nets de taxe (*Sézame l'agence n'étant pas assujettie à la TVA – art.293B du CGI*).

- Paiement direct ou financement sans subrogation :
 - Un acompte de 30 % du montant total est facturé à la commande.
 - Le solde doit être réglé avant le démarrage de la formation.
 - Les règlements peuvent être effectués par virement bancaire ou chèque.
 - En cas de financement par un organisme (OPCO ou FAF) sans subrogation, Sézame l'agence fournit au client tous les documents nécessaires pour la demande de remboursement.
- Dossiers financés avec accord de subrogation :
 - Lorsque le financement est accepté en subrogation de paiement, la facturation est adressée directement à l'OPCO à l'issue de la formation.

4. Frais de gestion administrative OPCO

Lorsque l'entreprise cliente confie à Sézame l'agence la constitution et le suivi complet de son dossier de financement (collecte des pièces justificatives, échanges avec l'OPCO, relances), un forfait de 90 € nets de taxe par dossier est facturé au titre de la gestion administrative.

Ces frais ne sont pas dus si l'entreprise gère elle-même sa demande de prise en charge.

5. Statut OF tiers déclarant – OPCO EP

Sézame l'agence est reconnue comme organisme de formation tiers déclarant auprès de l'OPCO EP.

À ce titre, et uniquement pour les clients relevant de cet OPCO, nous sommes habilités à déposer directement leurs dossiers de financement via notre plateforme dédiée, garantissant un traitement simplifié et sécurisé.

6. Conditions d'annulation et de report

– Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

- Annulation plus de 15 jours avant le début de la formation : aucun frais.
- Annulation entre 7 et 15 jours avant : facturation de 50 % du prix.
- Annulation moins de 7 jours avant ou absence du stagiaire : facturation de 100 %.

– Report à l'initiative du client

Toute demande de report doit être formulée par écrit et acceptée par Sézame l'agence.

- La nouvelle session doit impérativement être réalisée dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date initialement prévue.
- Un seul report est accepté sans frais par inscription.
- Tout report supplémentaire est assimilé à une annulation tardive et donne lieu à facturation (50 % si report demandé entre 7 et 15 jours avant la date initiale ; 100 % si report à moins de 7 jours).

– Annulation ou report par Sézame l'agence

Sézame l'agence se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure ou d'insuffisance de participants.

Dans ce cas, les sommes déjà versées sont intégralement remboursées ou la session est reportée à une date convenue d'un commun accord, sans frais supplémentaires pour le client.

7. Clause financement OPCO

Lorsque l'entreprise sollicite un financement auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, Sézame l'agence démarre la formation uniquement après réception de l'accord écrit de prise en charge.

Si l'entreprise souhaite débiter la formation avant réception de l'accord de financement, elle doit :

- Le mentionner expressément par écrit,
- Régler la totalité du coût de la formation avant son démarrage,
- S'engager à régler le coût de la formation en cas de refus ou de prise en charge partielle du financeur.

8. Obligations et assiduité

Le client s'engage à :

- Respecter les horaires et le règlement intérieur de l'organisme,
- Signer les feuilles d'émargement,
- Réaliser les évaluations prévues

Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.

9. Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour tout besoin spécifique d'adaptation, le référent handicap est disponible à l'adresse suivante : stephanie@sezamelagence.fr.

10. Conditions matérielles et achats

Les marchandises, matières premières, ingrédients et plus généralement tous les achats nécessaires à la réalisation des recettes ou ateliers pratiques organisés dans le cadre des formations sont à la charge exclusive du client.

Sauf stipulation contraire expresse, Sézame l'agence n'assure pas la fourniture de ces éléments.

11. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis aux stagiaires sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, diffusion ou exploitation non autorisée est interdite.

12. Protection des données personnelles (RGPD)

Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription et du suivi des formations sont nécessaires à leur réalisation. Elles sont conservées conformément à la réglementation en vigueur. Conformément au RGPD, chaque participant dispose de droits d'accès, de rectification et de suppression en contactant : contact@sezamelagence.fr.

13. Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée par écrit à :
Sézame l'agence – 735, Boulevard du Grand Terme – 30133 LES ANGLES
– contact@sezamelagence.fr

En cas de litige non résolu, le client peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation compétent : CM2C – 49, rue de Ponthieu – 75008 PARIS – 01 89 47 00 14 – contact@cm2c.net

14. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Nîmes.